



Heures supplémentaires et salaire de base

Par **VoxPopuli**, le 13/11/2009 à 16:54

Bonjour,

Salarié depuis plus de 2 ans en CDI, je suis continuellement (i.e. chaque mois sans exception) rémunéré sur une base de 35h + 3h d'heures supplémentaires.

Le détail de ce type rémunération ayant été convenu dès l'embauche de façon écrite par mon employeur.

Bien que je m'acquitte de ce nombre d'heures (voire plus), l'application systématique de ces heures supplémentaires me paraît comme un contournement de la définition de salaire de base.

Donc ma question, ce dispositif que je trouve personnellement amoral, est-il légal ?

Cordialement.